

Ville de Neuchâtel



Rapport de la Commission financière  
concernant  
**LA GESTION ET LES COMPTES**  
de l'exercice 2012

(Du 26 mars 2013)





## **Rapport de la Commission financière concernant les comptes 2012**

(Du 26 mars 2013)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 12, 21 et 26 mars 2013 pour procéder à l'examen de la gestion et des comptes de l'exercice 2012. De leur côté, les sous-commissions I à V se sont réunies dans cet intervalle pour un examen détaillé des comptes de leurs dicastères respectifs.

Alors que le budget communal prévoyait un excédent de revenus de 1'739'800 francs, le résultat se révèle plus favorable qu'escompté avec un bénéfice de près de 3.6 millions de francs.

Il convient par ailleurs de noter que ce bénéfice a été modéré par l'alimentation extraordinaire de divers fonds et réserves, pour un montant total de 16.1 mio de francs. Dans le désordre, nous notons :

- une réserve de 8 mio de francs correspondant à la moitié de la dépense estimée pour la recapitalisation de prévoyance.ne,
- 500'000 francs qui ont cette année encore été affectés au fonds destiné à soutenir l'installation de panneaux solaires photovoltaïques,
- un versement de 3 mio de francs au fonds pour la construction d'immeubles d'utilité publique, initialement prévu au budget 2013,
- des attributions extraordinaires de 2.8 millions aux réserves pour l'entretien des immeubles locatifs,

- d'autres attributions extraordinaires aux réserves pour un montant de 260'000 francs, et
- l'augmentation de la provision pour débiteurs douteux à hauteur de 840'000 francs.

Si la bonne gestion et la maîtrise des finances communales ont participé à cet excellent résultat, celui-ci découle pour l'essentiel d'une spectaculaire augmentation du produit de l'impôt sur les personnes morales, de l'ordre de 16.8 millions de francs, personnes morales auxquelles on doit au surplus la plus grande partie des 2 millions d'amélioration des rectificatifs et amendes. La réforme de la fiscalité des personnes morales, qui s'était déjà fait remarquablement sentir en 2012, continue ainsi à manifester ses effets.

Au chapitre des produits de la fiscalité, on note encore avec satisfaction, après une stagnation de 2 ans, l'augmentation de 3.3 millions de francs par rapport au budget des recettes des personnes physiques.

Il faut également relever, toujours par rapport au budget, une baisse des charges de personnel de 2.1 millions de francs qui s'explique par quelque 17 postes vacants.

En revanche, le montant des subventions a suivi sa pente ascendante, du fait d'une augmentation préoccupante (plus de 1 mio de francs) de la part à l'aide sociale d'une part, du fonds de répartition des personnes morales (8.1 mio de francs), et de la contribution de solidarité à l'Etat qui s'est montée à près de 4.8 mio de francs alors qu'elle n'était pas portée au budget. Le fonds de péréquation passe de 9.0 à 8.6 millions de francs de budget à comptes.

Le bénéfice de 3.6 millions de francs, ajouté au produit unique de la vente de certains biens du patrimoine financier de la Ville, a résulté en une hausse de la fortune nette de la Ville à 49.1 millions de francs au 31 décembre 2012.

La Commission financière ne peut que saluer le très bon résultat de l'exercice 2012 et le fait que le Conseil communal continue à profiter de l'accroissement temporaire de ses ressources financières. Il semble toujours judicieux aux yeux de la Commission financière de procéder à la création de réserves en prévision de charges qui incomberont à la Ville lors des prochains exercices. En cela, la réalisation d'amortissements complémentaires est très bénéfique du moment où cela permettra d'employer les ressources communales ainsi libérées à d'autres buts pour l'élaboration des budgets futurs. Il en est de même de la constitution de réserves affectées, et à ce titre on ne peut que se réjouir

de voir que la réserve pour l'entretien des immeubles locatifs ainsi que le fonds pour la construction d'immeubles d'utilité publique aient été alimentés de près de 6 millions de francs.

On relèvera encore que pour l'exercice 2012, les effectifs de la Ville s'établissent à 705.96 postes équivalents plein temps.

Au chapitre des investissements nets réalisés en 2012, on note qu'à 12.4 millions de francs, ils sont inférieurs de 20 millions de francs à ce qui était budgété. La capacité d'autofinancement se monte elle, de par les réserves et amortissements mentionnés plus haut, à près de 38.5 mio de francs (contre 17.8 budgétés), ce qui a permis de dégager un excédent de financement de près de 26.1 millions de francs, contribuant ainsi à la réduction de la dette à long terme de quelque 29 millions de francs.

La réduction des investissements constatée pour l'exercice 2012 est à nouveau due pour sa plus grande part à des retards qui, si l'on en croit la planification des investissements pour 2013, pourront être rattrapés et ainsi respecter globalement la planification quadriennale.

Toutefois, La commission constate depuis plusieurs années un important décalage entre les investissements votés et réalisés. Des efforts doivent être entrepris pour réduire ledit décalage.

La Commission financière tient à souligner que l'exercice 2012 doit à juste titre réjouir l'ensemble des groupes politiques. Cependant l'analyse des perspectives sur les recettes des personnes morales 2012-2016 indique qu'en fonction de la nouvelle répartition prévue (50%/25%/25%), la diminution des revenus pour la Ville de Neuchâtel en 2016 sera de l'ordre de 27 millions de francs.

Toutefois – mais doit-on s'en réjouir ? – les incertitudes de financement liées à certaines perspectives d'investissements se dissipent. Ainsi en va-t-il du TransRUN et de la Place Numa-Droz.

De même, la provision effectuée au titre de l'assainissement de prévoyance ne lève un risque qui avait été identifié lors des précédents exercices.

Les synthèses des travaux des sous-commissions ayant procédé à l'examen détaillé de la gestion et des comptes de leurs dicastères respectifs sont présentées ci-après. Tous ont été acceptés à l'unanimité.

# Rapport de la Sous-commission financière I

(Finances, Ressources humaines et  
Développement économique)

Mme Nicole Baur, MM. Philippe Loup et Julien Spacio (rapporteur) ont rencontré le 15 mars 2013 les responsables des services concernés en présence de M. Alain Ribaux, conseiller communal responsable du dicastère ; MM. Gérard Blandenier (Services financiers), Serge Veya (Contrôle des finances) et Marco Paolini (Développement économique et Service des assurances) ; M. Marc Bernoulli (Ressources humaines) et Alain Virchaux (Service juridique) ; MM. Daniel Crevoisier et Serge Attinger (CEG).

## 02. Finances

### Remarques d'ordre général

Très bonne année que l'année 2012 ! Les comptes de la Ville bouclent avec un excédent de revenus de 3'586'968 francs.

Ce sont avant tout les recettes fiscales qui ont contribué à ce résultat (+22 millions de francs par rapport au budget). Les dépenses ont été bien maîtrisées, notamment les charges de personnel (- 2 % par rapport au budget).

La dette a baissé de 29 millions de francs pour se situer à 365 millions.

Au vu de la situation extrêmement favorable, des amortissements complémentaires ont été réalisés, alors que des montants ont été attribués à des fonds affectés spécifiques (logement d'utilité publique, photovoltaïque, etc.) et à des réserves particulières (part communale à la réserve de fluctuation de valeur, dans le contexte de la recapitalisation de prévoyance.ne et entretien des immeubles locatifs).

La fortune nette au 31 décembre était de 49,1 millions de francs.

Tout ceci ne doit pas nous faire oublier que la modification de la répartition des recettes des personnes morales va sensiblement changer la donne.

L'analyse des perspectives sur les recettes des personnes morales 2012-2016 nous indique que la différence sur revenus pour la Ville de Neuchâtel en 2016 serait de l'ordre de 27 millions de francs (répartition 50%/25%/25%).

### **02.11 Comptabilité générale**

Grâce aux liquidités à disposition et au remboursement de 25 millions de prêts par Viteos SA, le recours à l'emprunt à court terme n'a été nécessaire que lors du premier semestre. Le taux moyen s'est établi à 0,15 %, taux extrêmement favorable.

De même pour l'emprunt à long terme, les taux d'intérêts pratiqués sur le marché ont atteint des plus bas historiques. Tenant compte des liquidités, seuls 2 emprunts ont été conclus (l'un à 1,61 %, l'autre à 1,5%). Des emprunts de 49 millions de francs sont arrivés à échéance. Au vu des conditions très avantageuses, les durées à 10 ans ont été privilégiées. Au 31 décembre, le taux moyen de la dette à long terme est de 2,74%.

La dette est baissée pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive.

Les principaux investissements prévus au budget mais qui n'ont pas été réalisés l'ont été pour des raisons de reports essentiellement.

### **02.21 Contrôle des Finances**

Le contrôle des finances s'assure notamment que les mouvements financiers soient conformes aux bases légales, que les fonds soient employés de manière efficace et économe et vérifie le bien-fondé et l'exactitude des activités comptables.

Le mandat du contrôle des comptes a été remporté par la fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA. Un plan d'audit a été élaboré reparti entre l'Organe de révision et le Contrôleur interne.

Suite à des contrôles internes, plusieurs petites corrections ont été effectuées en particulier touchant à des prestations LAA. Plusieurs rapports ont été rédigés et les recommandations suivies.

Les comptes de bilan du SRH ont été entièrement contrôlés.

### **02.31 Centre Electronique de Gestion (CEG)**

Très bonnes performances du CEG, qui grâce à de nombreux mandats, boucle avec un excédent de recettes de 1'339'371 francs (+ 2'106'871 par rapport au budget).

Cette situation est toutefois précaire. Suite à l'échec de création d'une entité informatique neuchâteloise, la stratégie est difficile à mettre en place. L'absence de vision cohérente et unitaire peut mettre en danger le CEG. Le risque est que les principaux partenaires s'organisent de manière autonome en créant des structures propres. Le foisonnement des entités limitera les mandats du CEG et l'efficacité des prestations. La Ville porte un risque économique.

Les huit personnes composant le Centre de compétence santé CEG ont été transférées au CIGES au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elles sont toutefois encore dans les locaux de CEG.

### **02.41 Impôts**

Pour les personnes physiques, l'impôt sur le revenu est en hausse de plus de 1,2 millions de francs par rapport au budget. Cela s'explique par une population qui augmente (+ 200 habitants), mais aussi par un revenu imposable moyen en hausse.

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales est de plus de 16 millions de francs supérieur aux prévisions budgétaires grâce aux bons résultats des entreprises contribuables. A noter quand même qu'un contribuable y contribue pour beaucoup.

Les prévisions pour les années à venir ne sont pas aussi bonnes au vu de la nouvelle répartition de l'impôt précité.

### **02.61 Ressources humaines**

Au 31 décembre 2012, la Ville de Neuchâtel dispose d'un effectif de 705,96 postes à plein temps, correspondant à un effectif total de 913 personnes (501 hommes et 412 femmes).

Par rapport au budget on constate un écart de 2,1 % (2,1 millions de francs), qui résulte essentiellement de postes budgétés non repourvus (16,75 postes).

Le temps partiel représente 42 % et est avant tout utilisé par les femmes. Les personnes bénéficiant de ce temps partiel et qui souhaitent



l'augmenter doivent en faire la demande. Celle-ci sera étudiée de cas en cas.

La formation d'apprentis est encouragée au sein de l'Administration communale, tout comme la formation continue.

Il y a eu 105 cas de maladies de longue durée, dont 64 qui ont généré des prestations en perte de gain. Dans la mesure où ces dernières sont versées après 3 mois d'absence, il serait intéressant d'analyser une couverture différente avec un délai de carence plus court et comparer les résultats. Ce chiffre (64) est par ailleurs élevé. Il s'agit là de chiffres bruts, qui devraient faire l'objet d'une analyse.

Il serait intéressant aussi se rapprocher du Canton pour les questions de conflits du travail et avoir des outils communs.

La négociation concernant le pont AVS a abouti. Les personnes voulant travailler plus le peuvent tout comme des mesures d'incitation à la retraite anticipée créées.

## **02.71 Service des assurances**

Les contrats d'assurances RC ont été renégociés. Les causes de sinistres principales restent les cas de RC véhicules.

Aux niveaux personnes, les employés de la Ville sont assurés auprès du Groupe Mutuel ou à la SUVA.

## **02.81 Service juridique**

Année dense au Service juridique avec 20 % de dossiers en sus par rapport à l'année précédente (307 contre 250).

Ce Service est fréquemment sollicité autant par d'autres Communes que des Entités parapubliques.

A noter qu'il se sent parfaitement à l'aise pour traiter des questions relevant des marchés publics. Une question se pose dès lors sur la procédure interne de consultation dudit Service, par rapport au dossier de la Collégiale. A l'occasion de l'examen par la commission financière, il avait en effet été déclaré qu'il n'y avait pas de ressources compétentes à l'interne.

## **Rapport de la Sous-commission financière II**

(Santé et Affaires sociales, Jeunesse et Intégration)

La sous-commission financière II, composée de MM. Jean-Charles Authier (rapporteur), Philippe Etienne et Baptiste Hurni, s'est réunie le 13 mars 2013 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des dicastères concernés, pour examiner les comptes 2012. Ont également participé à cette séance : pour la Section de la Santé et des Affaires sociales, M. Philippe Haerberli, chef de service et Mme Nives Faggiani, responsable de la comptabilité pour la section; pour la Section de la Jeunesse et de l'Intégration, Mme Charlotte Nilsson, cheffe de l'accueil de l'enfance, M. Massimo Grangier, chef financier pour le service; pour les Ecoles enfantines et primaires/éorén, M. André Staehli, secrétaire général.

### **04. Santé et Affaires sociales**

#### **Remarques générales**

La part à l'aide sociale cantonale est de 10'900'000 francs (04.02.361.04), ce qui représente 1 million d'augmentation de comptes à budget, 2.5 millions de comptes-comptes, dont 1.5 millions provisionnés en vue du principe d'échéance.

Il est à noter que dans les faits la somme d'aide sociale versée par l'administration en Ville se monte à 23 millions nets, et que la Ville doit se doter de personnel en conséquence. Le rapport dossiers/assistant se situe ainsi autour des 100, au milieu de la fourchette généralement admise de 80 -120.

Les 36 mesures listées en automne 2012 par le Conseil d'Etat pour réduire la facture de l'aide sociale n'ont pas été communiquées au niveau du terrain communal. Il est piquant de constater que ces 36 mesures forment la base de ce qui apparaît (vu de la Ville) comme une sous-évaluation flagrante des charges sociales au niveau du budget 2013 de l'Etat, sous évaluation qui a d'ailleurs été corrigée par le Grand Conseil.

Au chapitre de l'efficacité de l'action sociale de la Ville, les commissaires se réjouissent particulièrement des résultats des études prévues en 2013 pour contenir l'augmentation exponentielle de l'aide sociale.

Pour l'ensemble de la section, certaines améliorations budget-comptes sont constatées :

- 200'000 francs (04.31) à l'orthophonie dus à une période de facturation de 14 mois pour s'aligner sur les instructions de l'OES.
- Certains postes qui n'ont pas été repourvus dans divers services, pour une amélioration totale de quelques 300'000 francs.
- Les contributions de l'Etat au chapitre de l'aide sociale (04.02.451.43) qui sont 150'000 francs supérieures au budget.

#### **04.02 Guichet social - administration**

Le développement (prévu en 2013-2014) des Guichets Sociaux Régionaux permettra de garantir d'appliquer une seule et même procédure à tous les demandeurs de prestations d'aides sociales. La diversité actuelle comporte le risque d'une inégalité de traitement de par le fait que les mêmes profils peuvent se voir attribuer des prestations différentes en fonction du lieu d'entrée de leur dossier.

De plus, les ayants-droits bénéficieront d'une meilleure clarté puisqu'il leur sera mis à disposition un point d'entrée unique.

## **09. Jeunesse et Intégration**

### **Remarques générales**

Accueil des écoliers (09.09) : mise en place de l'accueil durant les vacances scolaires, absorbé surtout par une augmentation du temps de travail du personnel existant.

Le dossier Ibanda a été confié à la justice afin d'éclaircir une série de questions quant à la gestion de l'institution jusqu'à fin 2011.

2012 est la dernière année où les comptes 09.03 à 09.05 sont dans la dicastère Jeunesse & Intégration. Le 09.02 (service administratif) sera partiellement transféré au 10 (culture).

Les charges apparaissant aux comptes 318.44 sont liées au passage exigé par le canton au système de gestion centralisé ETIC-AEF. L'addition des divers comptes se monte à 35'000 francs (72 francs par enfant/place de crèche), montant réinscrit au budget 2013.

## **09.02 Service administratif**

### 09.02.351.04 Enseignement spécialisé

Variation de fréquentation par rapport au budget. Notons que l'introduction du principe d'échéance fausse les comparaisons d'une année à l'autre.

## **09.05 Intégration sociale**

### 09.05.36 Subventions accordées

Alter Connexion (365.05) apparaissait auparavant sous subventions diverses (365.99).

La commission financière se réjouit de prendre connaissance des réalisations d'Anim'Action (365.03).

## **09.06 Contributions scolaires**

### 09.06.352.04 Participations aux charges ESRN

Les charges par élève sont inférieures au budget, mais le nombre d'élèves a été supérieur, ce qui explique la déviation observée.

Ce poste n'apparaît plus au budget 2013.

## **09.09 Accueil écoliers**

### 09.09.46 Subventions acquises

La variation est expliquée en p. 499. Toutefois, la Confédération n'a, à tort selon nous, pas retenu la création de 30 nouvelles places au Tipi, pour un effet estimé de 80'000 francs. Le dossier est suivi.

## **09.10 Contributions aux crèches**

La Ville participe au subventionnement de 404 places, dont 185 dans les structures publiques.

Les 250'000 francs de variation sont dus à la surestimation dans le budget du nombre d'enfants de la Ville placés dans des crèches d'autres communes. Une estimation est faite chaque année en fonction de l'année précédente mais ces variations non prévisibles sont dues aux déménagements.

## **09.41 Ecoles enfantines et primaires**

Pour la dernière année, les comptes présentent la séparation entre l'ESRN (sous 09.06) et les Ecoles Enfantines et Primaires.

L'amélioration globale par rapport au budget constitue une bonne surprise qui tend à montrer que l'impact financier attendu de l'introduction d'HarmoS ne s'est pas matérialisé, ce qui tend à prouver que l'efficacité générale de l'organisation s'est améliorée.

### **09.41.302.01 Traitements**

La variation s'explique par le rattrapage partiel effectué en 2012 sur les traitements du personnel cantonal et les variations du nombre de classes ainsi que la composition exacte du personnel par rapport au budget.

### **09.41.314.01 Entretien courant des locaux**

L'urbanisme peine à mettre du personnel à disposition pour procéder aux interventions demandées (d'où la variation par rapport au budget). La lourdeur de la procédure est aussi en cause. Ne serait-il pas judicieux de mettre en place une procédure simplifiée pour les interventions légères ?

### **09.41.392.06 Loyers urbanisme**

A noter l'impact sympathique des amortissements supplémentaires des années précédentes sur les charges courantes.

### **09.41.452.11 Contributions autres communes**

Ce compte comprend le revenu de 2 années (2011 et 2012). 2012 a été facturé pour purger le compte qui ne sera plus utilisé.

<b>Principales différences (arrondi) pour la Section Santé et Affaires sociales</b>						
<b>Services</b>	<b>4.02</b>	<b>4.11</b>	<b>4.13</b>	<b>4.31</b>	<b>4.43</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>Comptes concernés</b>						
Traitements et charges perso.	-25'000.00	-153'000.00	-16'000.00	-110'000.00		-304'000.00
Charges biens et services et remb. ass.	-40'000.00			-31'000.00		-71'000.00
Aide sociale	1'064'000.00					1'064'000.00
Inscription socio-prof.	-24'000.00					-24'000.00
Par Déficit mes.integr.prof.	-21'000.00					-21'000.00
Alloc.fam. Pers.sans emploi	116'000.00					116'000.00
Autres subventions	-30'000.00					-30'000.00
Contribution de l'Etat	-185'000.00					-185'000.00
Prestations communales			-16'000.00			-16'000.00
Remb. Transports TN			-20'000.00			-20'000.00
Augmentation recettes				-82'000.00		-82'000.00
Part déficit des communes				38'000.00		38'000.00
Subventions traitements dentaires					-70'000.00	-70'000.00
<b>Différence</b>						<b>395'000.00</b>

Dans commentaire page 483

Dans commentaire page 483

Dans commentaire, page 154 + 283. Fis 1'500'000 provision charges 2012, - Fis 500'000.- charges 2011

Dans commentaire page 483

Dans commentaire page 483

Dans commentaire page 154 + 283

Dans commentaire page 483

Dans commentaire, page 154 + 283

1'064'000.00

-24'000.00

-21'000.00

116'000.00

-30'000.00

-185'000.00

-16'000.00

-20'000.00

-82'000.00

38'000.00

-70'000.00

395'000.00

Dans commentaire page 483

Dans commentaire, page 154 + 283

Commentaires page 483

Commentaires

Vade-mecum Santé et Affaires Sociales

**04.02. Guichet Social - administration**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Part aide sociale : Aide matérielle	Personne remplissant les conditions selon LAS	361.04	Subventions : 100% : pro rata (rapporté à la population de la Ville) de l'ensemble des dépenses du canton. 40% : canton 60% : ville Personnel : Le canton subventionne à raison de 40% 1 assistant social pour 100 dossiers + 0.5-0.7 poste administratif. (sous 04.02.451.43) Les salaires de l'assistant social et de la secrétaire sont calculés de façon forfaitaire à 100'000, resp. 75'000 francs.	Notons que les communes qui sont jugées par le canton comme insuffisamment équipées reçoivent une subvention diminuée pour le personnel voire doivent contribuer. Les comptes des bénéficiaires sont gérés avec le logiciel SACSO et de façon indépendante par le CCP du service. L'alimentation du CCP se fait par le biais du compte de bilan A111.08. Les flux financiers entre l'Etat et la commune se font par l'intermédiaire des comptes de bilan A111.02/03 utilisés comme comptes courants.
Insertion socio-prof : Aide matérielle	Personnes dépendantes de l'aide sociale pour lesquelles a été établi un contrat d'insertion socioprofessionnelle	361.05	Subvention : L'Etat subventionne les programmes et répartit les dépenses selon la même clé de répartition que pour l'aide sociale.	
Part déficit mesures d'intégration professionnelle	Chômeurs en fin de droit auxquels sont offerts des contrats pour les dis programmes d'insertion professionnelle	361.08	L'Etat subventionne les programmes (Bâti +, La Joliette, Ateliers Phénix...) sur la base de mandats de prestation et refacture selon la clé 50% canton - 50% ville au prorata de notre population.	60%-40% jusqu'en 2007.

#### Suite 04.02. Guichet Social - administration

Allocations familiales personnes sans emploi :	Toute personne sans emploi qui a des enfants	361.09	L'Etat paie et refacture. Clé de répartition : 40% canton, 60% communes.	Loi fédérale. Entrée en application en 2009.
Soutien aux familles (déchets)	Familles avec enfants en bas âge	366.02	Directement par la commune	Octroi de sacs à poubelles sur demande.

#### 04.13. Agence AVS/AI

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subventions	Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, au sens de la LPC	366.04	Directement par la commune	Vient en complément aux prestations complémentaires (payées par le canton). Instauré fin des années 50. Environ 2'000 personnes concernées.
Subvention à l'achat des abonnements TN	Personnes bénéficiaires de PC	366.06	Directement par la commune	10 francs par mois.

#### 04.21. Planning familial

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Centre de consultation en matière de sexualité et grossesse	Habitants de la Ville et de la région	451.43	Dépenses par la Ville. Le Canton participe à hauteur d'environ 100% ce qui correspond à environ 50% des charges totales du Planning.	Le poste « divers affaires sociales » (04.21.399.04) inclut le loyer et une participation aux frais administratifs, et est ainsi subventionné à 50% par l'Etat.

#### 04.31. Centre d'orthophonie

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Traitements	Enfants domiciliés sur Neuchâtel + communes conventionnées	04.31	La Ville facture à l'OES, qui rembourse selon tarif conventionné. Le déficit est supporté par les communes conventionnées au prorata de leur consommation.	Communes conventionnées : Neuchâtel, Auvemier, Boudry-Areuse, Brot-Dessous, Colombier, Cormaux, Gorgier-Chez-le-Bart, Montalchez, Peseux, St.-Aubin-Sauges, Vaumarcus.



<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
				Institutions : Belmont et La Ruche.

#### 04.43. Santé bucco-dentaire

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Contrôle annuel	Enfants scolarisés à Neuchâtel	04.43	Refacturation des contrôles à l'ESRN pour ses élèves	Collaboration avec le Centre médico-dentaire Neuchâtel.
Traitements dentaires	Enfants domiciliés sur la commune	366.01	Par la commune	Collaboration avec le Centre médico-dentaire Neuchâtel.

**Lexique :** LAS : Loi sur l'Action Sociale

PC : Prestations Complémentaires

GSR : Guichet Social Régional

OES : Office des Etablissements Spécialisés

Vade-mecum Jeunesse et Intégration

**09.02. Service administratif**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Subsidies scolaires AI : Subventionnement des coûts d'encadrement et d'écologie	Au canton, pour les élèves placés dans des institutions telles que les Perce-Neige	351.04	Le Canton refacture un montant fixe par élève aux communes. Jusque là, 10 francs/ jour et par élève	Le Canton a voulu passer au coût réel : 36 francs. Décision cassée par le TF : résultat : 0 francs ! Attention le Grand Conseil est en train d'élaborer une loi permettant un report de la charge.
Contributions à d'autres communes : Versement de compensations à d'autres communes accueillant des élèves de la Ville de Neuchâtel en cours d'année scolaire + Belmont, Malvilliers, etc. ou sportifs d'élite	Autres communes	352.02	Versement direct aux communes.	Dans le cas inverse, les communes reversent à la Ville un montant comptabilisé sous 09.41.452.11.
Intégration Sociale : Subventionnement de programmes d'animation socioculturelle tels que Animi' action, Alter Connexion	Institutions/ organismes qui mettent sur pied lesdits programmes	366.08	Versement de subventions sur base d'un mandat de prestations.	

## 09.03. Mesures d'insertion prof.

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Programmes d'intégration professionnelle (BâtifPlus, Semestre de motivation)	Chômeurs, jeunes en sortie d'apprentissage, non-promus en fin de scolarité ou en rupture de formation	301.01 à 460.13	La Ville fournit l'encadrement humain et matériel pour les programmes, dont les frais sont subventionnés par l'assurance-chômage et de manière très minoritaire par le Fonds FIP. Les salaires des participants sont pris en charge par l'assurance chômage.	Le Semestre de motivation neuchâtelois est totalement financé par l'assurance-chômage fédérale. Pour le programme BâtifPlus, l'encadrement et les frais de fonctionnement sont financés par cette dernière. La Ville assume quant à elle les fournitures utilisées pour les chantiers d'utilité publique menés (09.03.310.09 et 391.05)  Attention : le Canton refacture à la Ville la moitié des salaires versés aux chômeurs en fin de droit domiciliés à Neuchâtel (04.02.361.08).

## 09.04. Actions Jeunesse

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Diverses subventions à des écoles privées et des établissements d'hébergements d'élèves ou à des institutions en lien avec la jeunesse		365.06 à 366.45		La plupart des contributions sont fixées dans les statuts des institutions. Le Centre des loisirs évolue dans le cadre d'un mandat de prestation.

## 09.06. Contribution Scolaires

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Participation aux charges ESRN		352.04	Somme payée par la Ville à l'ESRN par élève.	Ordre de grandeur : 10'000 francs/élève.

## 09.09. Accueil écoliers

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Accueil et restauration des élèves en dehors des horaires scolaires	Elèves scolarisés en Ville de Neuchâtel	433.01	Les parents paient les frais de l'accueil en fonction de leur revenu imposable. Le coût complet de la place est couvert par la participation parentale, une subvention de la commune de domicile ainsi que du Fonds Etat-Economie (22% pour ce dernier).	
		461.01		

## 09.10. Contributions aux crèches

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subventions	Enfants placés dans une crèche dans le canton de Neuchâtel	352.01 + 366.01	<p>Prix de journée de référence de 80 francs. Il est réparti, sous condition de ressources, entre les parents et la Commune de domicile de l'enfant placé.</p> <p>Les contributions parentales couvrent en globalité environ 33%.</p> <p>La somme restante est payée par le fonds Etat-économie et par les Communes.</p> <p>La contribution du fonds Etat-économie est de 28 % pour les crèches et 22% pour le parascolaires.</p>	<p>Un enfant de Neuchâtel placé dans une structure d'une autre commune. Nous versions, chaque mois, notre participation en mains de l'institution. Ladite participation, variable, correspond à la différence due par la famille et le prix de référence journalier de 80 francs (09.10.352.01).</p> <p>Un enfant domicilié à Neuchâtel qui fréquente une structure d'accueil en Ville de Neuchâtel. Nous versions, chaque mois, une participation variable en mains de ladite structure (09.10.366.01).</p> <p>A noter que dès le début 2012, nous indemnisons également, selon les mêmes procédures, l'Association Accueil familial de jour (parents de jour), pour les secteurs pré- et parascolaires.</p>

## 09.11 - 09.15. Crèches communales

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subventions	Enfants de Neuchâtel ou d'ailleurs placés dans une structure communale	452.04 + 461.01	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement.	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement.

## 09.41. Ecoles enfantines et primaires

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Enseignement obligatoire et suivi socio-éducatif	Enfants scolarisés dans les écoles enfantines et primaires	09.41	Subvention de l'Etat de 45% sur les salaires des enseignants 25% sur les salaires des postes de direction 0% sur les salaires du personnel administratif	L'école enfantine est obligatoire dès la rentrée scolaire 2011.

## 09.42. Service médical

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Suivi médical	Enfants scolarisés dans les degrés de l'école obligatoire en Ville de Neuchâtel + ESRN Peselux.	09.42		Plus de subvention de l'Etat depuis plusieurs années.

Lexique : APE : Accueil de la Petite Enfance

FIP : Fonds d'Intégration Professionnelle

## **Rapport de la Sous-commission financière III**

(Urbanisme et Environnement, Transports et Développement durable)

La Sous-commission financière III, composée de Mme Hélène Dederix Silberstein, MM. Matthieu Béguelin et Fabio Bongiovanni (rapporteur), s'est réunie le 19 mars 2013 en présence de M. Olivier Arni, directeur des services concernés, pour examiner les comptes 2012. Ont également participé à cette séance: MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, Pascal Solioz, chef du Service des bâtiments et du logement, Jean-Michel Ischer, gérant des bâtiments, Christian Trachsel, délégué à l'énergie, Pierre-Olivier Aragno, délégué au développement durable et à la mobilité, Mme Nadia Solioz, déléguée aux affaires foncières et M. Jan Boni, ingénieur forestier.

### **03. Forêt et Domaines**

#### **03.11 Exploitation des Forêts**

Le prix du bois de service est toujours peu attractif. Afin de valoriser les bois de la Ville au meilleur prix, le Service fait preuve de réactivité et répond à des demandes spécifiques.

Si les recettes de la vente du bois de service stagnent à un niveau bas, les recettes du bois-énergies augmentent grâce à un prix en légère augmentation et des volumes commercialisés plus importants, ce qui induit aussi une augmentation des frais de transports vu que les volumes et les distances sont, par conséquent, en augmentation.

#### **03.21 Domaines**

Les commissaires ont salué la bonne gestion du service et l'important travail effectué depuis 2011 pour mettre à jour les dossiers et défendre les intérêts de la Ville.

Un commissaire s'inquiétant du Home Bâlois, il lui a été répondu que le principal problème réside toujours dans le fait que le bâtiment se situe en zone publique, ce qui fixe des critères contraignants et empêche par exemple la création de logements. Un changement d'affectation de la zone est toujours à l'étude, selon une procédure qui doit être précisée

d'entente avec le Département de la gestion du territoire. En l'état, la vente de cet objet n'est donc plus envisagée notamment dans la perspective de création du Parc Naturel Périurbain (PNP).

Pour ce qui est de la location de locaux dans la Maison du Pertuis, il a été précisé aux commissaires que conformément à ce que le directeur des forêts avait déclaré lors de la séance du Conseil général de décembre 2012, un bail à loyer d'une durée déterminée de 2 ans (compétence du Conseil communal) a été signé. Ces lieux seront notamment utilisés par le secteur administratif du Jardin botanique, ce qui permettra de libérer des espaces d'accueil au public sur le site.

### **03.31 Vignes et**

### **03.32 Encavage**

L'année 2012 a été une année contrastée et transitoire. En effet, si les ventes de vins sont en augmentation (+1,7%), dépassant même le résultat 2011, le résultat 2012 se solde néanmoins par une perte de 310'827 francs. A noter toutefois que ces comptes n'intègrent pas encore les effets des décisions prises pour assainir la situation et closent, sur le plan comptable, un chapitre douloureux des Caves de la Ville.

## **06. Urbanisme**

### **Généralités**

La gestion rigoureuse de la Section ainsi que des conditions favorables sur le front des charges financières ont permis un très bon résultat qui a été constaté et apprécié par les commissaires.

L'alimentation des réserves d'entretien ainsi que du fonds pour la création de logements d'utilité publique sont de bons augures en vue de la prochaine planification des investissements, tout comme les amortissements extraordinaires qui allègeront les exercices futurs.

### **Evolution du personnel**

L'effectif moyen de la Section est passé de 30.72 postes en 2011 à 34.06 en 2012, soit 3.34 postes de plus (Service des bâtiments, gérance, permis de construire). Les commissaires constatent que si cette augmentation de personnel induit certes des charges supplémentaires, elle permet aussi un meilleur suivi des dossiers, des débiteurs, une

amélioration de la gestion des bâtiments et donc des revenus supplémentaires.

Globalement, la Section atteint un effectif qui lui permet de remplir ses missions tout en mandatant parfois certains privés pour des éléments spécifiques. Ces collaborations permettent d'ailleurs des échanges de vues et de connaissances intéressants pour les collaborateurs de la Section. La réflexion relative au niveau d'effectif adéquat reste néanmoins toujours d'actualité. Cette évaluation exige que soient pris en considération les projets que la Section doit réaliser, ainsi que les objectifs politiques fixés. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne la politique d'entretien du patrimoine bâti, que les Autorités communales souhaitent ambitieuse et, qui nécessite une adaptation adéquate des ressources professionnelles à disposition, aux objectifs fixés et au volume de travail induits par le suivi des projets. C'est également valable pour le suivi des mandats externes.

### **Rendement des immeubles**

Le rendement net, qui n'est pas équivalent au rendement net sur fonds propres au sens du droit du bail, est calculé sur la base des revenus, diminués des charges ordinaires (charges courantes, entretien, amortissement et intérêts passifs). Il est calculé en pourcentage de la valeur au bilan des immeubles, soit :

- - 0,6% pour les immeubles locatifs (06.11) alors qu'il était de - 2,17% en 2010 ;
- + 3.04% pour les anciens immeubles HLM de la rue de l'Orée 58 à 68 (06.12) alors qu'il était de + 3.38% en 2010.

A relever que l'excédent de charges des immeubles locatifs du patrimoine financier est en diminution de 630'484 francs par rapport à l'exercice 2011.

A noter que ces comptes englobent également, mais pour la dernière fois, les résultats des immeubles définis, dès le budget 2013, « d'utilité mixte » et jéorent ainsi le rendement global.

Au chapitre des arriérés et contentieux, on constate que l'amélioration de la situation se poursuit et que le solde global des arriérés diminue, ce qui réjouit tout particulièrement les commissaires. Notons que les arriérés des locations de locaux commerciaux représentent le 89% de l'ensemble des arriérés et qu'un seul ancien locataire représente plus de la moitié des arriérés des loyers commerciaux.



Par ailleurs, durant cette année, un accent particulier a été porté sur la refacturation des frais à la charge des locataires conformément aux usages locatifs faisant partie intégrante des baux à loyer. Les dégâts commis par les locataires sont également régulièrement facturés. Les sinistres sont systématiquement annoncés aux compagnies d'assurance RC des locataires et un suivi rigoureux des dossiers a été mis en place. Outre la somme de 243'454.- francs qui a été encaissée grâce à cette rigueur, les commissaires se félicitent également de l'image de sérieux renvoyée aux locataires et futurs locataires.

### **Investissements**

Les investissements nets 2012, de 10,8 mios, sont de 2,4 mios supérieurs à la planification 2012.

Le principe de la réfection de la véranda Faubourg du Lac 1 / Les Brasseurs avait été décidée, d'entente avec le nouveau locataire, lors de sa venue, la vétusté de cette dernière étant admise. Le début des travaux a aussi été discuté et a eu lieu en 2012 afin de permettre notamment une meilleure isolation thermique tout en éliminant les infiltrations. Ces travaux engendreront une perte d'exploitation qui sera compensée par la Ville.

La rénovation de 16 appartements pour une somme de 320'000.- francs démontre une nouvelle manière de faire au sein du Service qui privilégie désormais les rénovations groupées, lorsque nécessaires, plutôt que les interventions individuelles.

### **Permis de construire (06.56)**

Le nombre de dossiers traités est en nette augmentation (+50%) ce qui a un effet positif sur les émoluments et la charge de travail a été absorbée grâce à un nouveau collaborateur.

Malgré l'arrivée sur le marché de 104 logements en 2012 pour la ville de Neuchâtel, le marché immobilier se trouve en situation de pénurie de logements vacants avec un taux de 0,46%.

### **Aménagement urbain (06.57)**

*Monruz-sud* : développement plan de quartier, acquisition de la Villa Perret, espace public Gouttes-d'Or, lien avec le Parc public et l'Hôtel Palafitte.

*Serrières* : réactivation du plan de quartier Tivoli sud, nouvelle étude d'impact environnemental, réflexions sur l'aménagement et la mobilité du périmètre élargi, PDS.

Processus participatif dans les quartiers de Vieux-Châtel, Serrières, Charmettes.

Autres planifications urbanistiques : Portes-Rouges, PDS Le Lac et ses Rives.

## **Energies**

En 2012, 9 installations solaires photovoltaïques ont été réalisées sur le territoire communal :

- 4 ont profité du fonds spécialement créé à cet effet (montant total versé : environ 36'000.- francs) ;
- 4 ont formulé une demande RPC (rétribution à prix coûtant Swissgrid) et n'ont pas pu bénéficier du fonds ;
- 1 installation concerne Viteos.

## **14. Transports**

### **3.2 Evolution des activités et projets réguliers**

La participation de la Ville à la Compagnie de navigation est depuis 2012 complètement intégrée au pot commun des transports. Pot commun dont la Ville participe à hauteur de 35,1% de la part des Communes (répartition 50%-50% avec le Canton).

Le montant total des subventions pour les abonnements Onde verte s'élève à 475'229.- francs, soit une augmentation de 8,6% par rapport à 2011. Cela représente :

- 1534 abonnements annuels subventionnés ;
- 16'355 abonnements mensuels subventionnés.

Le NoctamRun présente un bilan réjouissant et une fréquentation en augmentation. Ainsi, le bus (70 places) au départ de Neuchâtel à 1h00 du matin présente un taux de remplissage de 50% puis de 60-70% pour le bus de 3h00 du matin.

Un soutien, d'un montant de 5'000.- francs, a été donné à l'Association

Neuchâteloise des Amis du Tramway (ANAT) qui s'attèle à mettre sur pied un Musée du tram à Boudry.

Un commissaire s'est demandé qui s'occupait de la gestion des places de stationnement situées dans la Cour de l'Hôtel communal. Il lui a été répondu qu'il règne un flou depuis quelque temps au sujet de l'attribution des places, du contrôle mais qu'une réflexion avait été menée sur le sujet et que le Conseil général en serait bientôt informé.

## **Rapport de la Sous-commission financière IV**

Chancellerie, Sécurité, Infrastructures (Travaux publics) et Energies  
(Services industriels), Politique d'agglomération

La sous-commission financière IV, composée de Mme Amelie Blohm Gueissaz et de MM. Jonathan Gretillat et Michel Favez (rapporteur), s'est réunie le 13 mars 2013 pour l'examen des comptes 2012, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Rémy Voirol, chancelier, Jean-Louis Francey, commandant du Corps de police, Jean-Pierre Habegger, responsable du Service administratif du Corps de police, Frédéric Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service de salubrité et prévention incendie et du Service de la santé et de la sécurité au travail, Mme Nadia Jordi, adjointe du préposé au contrôle des habitants, MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades.

### **01. Présidence / Autorités politiques**

Une augmentation de l'activité des commissions du Conseil général (CG) est constatée, ce qui est positif et explique la tendance à la hausse des charges du CG.

**01.02.436.09**    Indem. et Remb. CC

Moins de jetons de présence reçus par les conseillers communaux des conseils d'administration. Il n'y a pas de diminution des participations, mais une répartition qui varie par exemple entre les trois villes. La totalité des jetons de présences est rétrocédée à la Ville.

**01.14**        **Centre d'impression**

La totalité du matériel d'information pour la place Numa-Droz a été imprimée à l'interne.

**01.14.435.32**    Livraisons aux coll. Publiques

Moins de commandes des autres communes ou clients (HNE, Viteos...).

Par rapport à une question concernant une éventuelle externalisation du centre d'impression, le Conseil communal précise qu'il est important de maintenir les compétences du centre d'impression pour les impressions particulières (bulletins de vote, PV du CG...) et pour garantir une qualité irréprochable. Les commissaires remarquent l'excellente maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'administration.

## **05. Infrastructures**

**Remarques générales**

Les points marquants pour 2012 sont l'entrée en vigueur de la taxe au sac et la place Numa-Droz.

**05.31**        **Station d'épuration des eaux et réseau**

Une demande de crédit de 3,5 millions de francs sera bientôt soumise à la commission financière puis au Conseil général pour le changement d'équipements à la STEP. Les dépenses de la planification financière 2007-2013 ont été engagées comme prévues. De nouvelles dépenses sont engagées pour les années à venir (3 millions de francs à Serrières et 10 millions de francs pour le PGEE).

## **05.63 Voirie**

Le passage à la taxe au sac s'est fait facilement grâce à la bonne préparation. La diminution des déchets à incinérer a été de 50% alors que l'on avait prévu 25 à 30% (les villes sont plus performantes que les petites communes). Une augmentation de la quantité des déchets recyclables (atteignant environ 70%) a été constatée grâce à la déchetterie et aux points de collecte dont le nombre a doublé entre 2011 et 2012. Cette augmentation des déchets recyclables augmente les frais de recyclage, alors que la rétrocession de Vadec (proportionnelles au tonnage de déchets incinérables amené) est plus faible que prévue. La taxe de base n'a pas été modifiée en 2013 car il fallait attendre une année entière pour l'ajuster, mais une augmentation sera prévue pour 2014, autant pour les ménages que pour les entreprises.

## **05.64 Déchets ménages**

### **05.64.316.45 Licences informatiques**

Suite à la décision du Conseil général, les cartes magnétiques permettant l'identification des personnes déposant des sacs ne seront pas mises en service. Le Conseil communal prépare un rapport au Conseil général à ce sujet. Les cartes ont déjà été livrées par le fournisseur en fonction de la planification de la mise en service prévue en octobre 2011. La Ville va essayer de négocier une reprise de ces dernières. Les containers continueront néanmoins de disposer d'un système d'ouverture-fermeture. Un bouton permettra de les ouvrir et déposer un sac sans être identifié. Cela servira à compter les sacs et fournir une indication sur le niveau de remplissage des conteneurs, permettant de rationaliser les tournées de vidange. Avec des économies importantes à la clé et un service performant à l'égard de la population. Les commissaires sont d'avis que ces dépenses de fonctionnement périodiques n'étaient pas comprises par le crédit d'investissement qui a été voté par le Conseil général. Les frais d'exploitation de gestion du système d'ouverture ne figurent en effet pas dans la demande de crédit d'investissement.

Toutefois, il est expliqué que depuis le budget 2010, une dépense est inscrite pour la gestion du système d'ouverture des conteneurs enterrés (smartbox, cartes d'accès, logiciel, piles, etc.). Les 215'628 francs comprennent l'ensemble des prestations décrites dans le contrat pour les conteneurs en service. A futur, après l'annulation du contrat et le financement des smartbox par le biais de l'investissement,

conformément à l'arrêté du Conseil général du 18 décembre 2006, les coûts de gestion pour la totalité des conteneurs se monteront à 230'000 francs par année.

#### 05.64.48 Prélèv. aux financ. spéciaux

La taxe sera vraisemblablement augmentée de l'ordre de 30 francs par logement en 2014.

#### 05.67.434.58 Taxe de base entreprises

La taxe sera également augmentée pour les entreprises (environ 100 francs).

## **07. Police**

### **Remarques générales**

La nouvelle organisation de la police entrera en vigueur en janvier 2014. Environ la moitié de nos policiers (30 postes) passeront au canton. Toutes les tâches de police seront effectuées par le canton. Les assistants de sécurité de la ville ne s'occuperont plus que du stationnement, du service administratif, de contrôles de routine, etc. Ils n'auront pas le pouvoir, par exemple, de sanctionner un automobiliste roulant illégalement dans la zone piétonne. Pour ces tâches de police, la Ville devra procéder par mandats de prestations à la police cantonale. Les conditions exigées par la Ville sont que les prestations fournies soient de même qualité ou meilleures qu'actuellement, pour un prix identique ou plus bas. Ces prestations devront pouvoir être contrôlées. La gouvernance de la police de proximité devra être inscrite dans la loi. Des conseils régionaux de sécurité ayant une influence stratégique seront institués. Le responsable du dicastère représentera la région « Neuchâtel et alentours ». Ces mutations ne seront pas sans difficultés : délais pour les résiliations des contrats des policiers qui quitteront la ville, locaux....

Certains postes n'ont pas été repourvus à la veille du transfert d'une partie du Corps de police au canton. De plus, des assistants de sécurité ont remplacé des agents de police. Enfin certaines tâches informatiques ont été transférées au CEG.

**07.01 Service administratif**07.01.318.02 Mandats et études

Action « Bémol à l'alcool » (liée au crédit de 10'000 francs du Conseil communal, article 166, engagé 9'500 francs).

**07.11 Etat civil**07.11.309.01 Offres d'emploi

La somme a plus que triplé par rapport au budget pour l'offre d'emplois car il a été difficile de trouver une personne officier d'état civil correspondant au profil recherché avec le salaire offert.

Le déménagement de l'Etat civil et de la police des habitants est toujours à l'ordre du jour en ce qui concerne l'accueil. Un problème de stationnement de véhicules (mobilité) doit être réglé. La Bibliothèque Pestalozzi ne fait pas partie de la réorganisation des lieux.

**07.32 Police de proximité**07.32.441.73 Amendes

Moins d'amendes (moins d'infractions, surtout aux radars fixes), (aussi au 07.33.441.73).

**07.33 Police prévention, circulation**07.33.31 Biens, services & marchandises

Poste fluctuant : budget 2012 : 466'100 ; comptes 2012 : 240'201 car un fournisseur n'a pas envoyé de facture pour un contrat d'entretien ; budget 2013 : 650'000 : sécurisation de passages pour piétons.

07.33.318.02 Mandats et études

Charges en baisse car le Corps a été moins engagé suite à l'absence de matchs de Neuchâtel-Xamax.

## **07.51 Cimetière et crématoire**

500'000 francs prévus au budget 2012 pour le changement du four n'ont pas été dépensés et le seront en 2013. Un rapport sera soumis au CG en 2013.

### 07.51.332.01 Amortissement complémentaire

Révision du four et travaux sur la loge et le local réfrigéré amortis d'une fois.

## **08. Police du feu**

### **Remarques générales**

La Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS) est un succès. Economie de personnel : pour la région du Littoral : 1 politique + 1 commandant (8 avant). Achats de matériel coordonnés : Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP). Pour les missions de secours : commandement unique. Si l'externalisation de la centrale à la Fondation urgence santé vaudoise (FUS) est souhaitée en ce qui concerne le médecin de garde et la hotline pédiatrique, elle provoquerait pour le 144 la disparition de la double fonction de nos ambulanciers-pompiers qui donnent entièrement satisfaction. Les trois villes souhaitent donc garder cette collaboration ambulance-pompier au SIS centralisé à la Maladière. Ce personnel peut être opérationnel en 6 mois (comme la FUS) et certifié en 2 ans.

Le crédit de 120'000 francs débloqué par le Conseil communal (article 166) pour les interventions à la fête des vendanges suite aux problèmes survenus en 2011 (afflux massif de patients, manque de moyens, agressions d'ambulances) a permis la mise en place d'un système efficace, mais nécessitant des ambulances et du personnel supplémentaire. 17'000 francs ont pu être économisés, mais il reste 103'000 francs à la charge de la Ville. Les commissaires ont évoqué la possibilité de faire passer le comité de la fête à la caisse, mais il n'en a pas les moyens. Une même dépense sera nécessaire chaque année et sera mise dans le budget. Pour 2013, le Conseil communal devra à nouveau recourir à l'article 166 du règlement général, le concept ayant été testé en septembre après bouclage du budget. La Commission financière sera informée le moment venu.



### **08.03 SIS feu**

#### 08.03.319.87 Frais pour d'autres centres

Opération blanche avec 08.03.434.87.

08.03.434.72 et le suivant représentent des interventions dont certaines sont soumises à la TVA et les autres pas.

### **08.12 Santé et sécurité au travail**

#### 08.12.31 Biens, services et marchandises

Moins de campagnes en 2012. Les campagnes se décident en fonction des accidents de l'année précédente (2/3 non prof. ; 1/3 prof.).

## **11. Energies**

Le tableau de la page 414 montre que la courbe montrant la consommation de l'éclairage public est meilleure que celle des objectifs.

NeuchEole a été créée, la Ville de Neuchâtel préside le conseil d'administration. La part au capital est proportionnelle au nombre d'habitants.

### **11.11 Energies**

#### 11.11.382.01 Fds photovoltaïque attrib.

A noter que l'affectation 2012 d'un montant de 500'000 francs au fonds photovoltaïque ne figure plus à ce chapitre suite aux directives du Service des communes mais au 02.11.382.03.

### **11.12 Eaux**

Au bilan, la réserve accumulée pour l'eau est suffisante mais il n'est pas prévu de baisser le prix de l'eau car d'importants investissements seront à engager dans un avenir relativement proche pour assainir les installations de production d'eau potable qui sont très anciennes. Il faut éviter que le prix de l'eau change trop fréquemment.

### 11.12.38 Attrib. Financements spéciaux

Au bilan, la réserve de l'eau est élevée, mais des investissements importants seront nécessaires.

### 11.13.315.01 Entr. & Exploi. Réseau EP

Facture de VITEOS de 417'981 francs incluse dans les charges.

## **16. Politique d'agglomération**

Les travaux relatifs au projet de « Nouveau Neuchâtel » se sont poursuivis avec un nouveau groupe de pilotage après les élections communales de 2012. Le groupe de travail a terminé un premier projet de « Convention de fusion ». Il sera présenté au comité de pilotage et ensuite à la Commission agglomération de la Ville. La décision des communes de la « Paroisse » est attendue d'ici au printemps. Quelle que soit la décision prise, le processus devra se poursuivre, avec pour objectif d'aboutir à la votation populaire dans les communes concernées avant la prochaine législature. 2013 sera une année décisive. Le canton a l'intention de renouveler son fonds d'aide à la fusion des communes jusqu'en 2017.

ACN : création de conférences des directeurs communaux (CDC) très actives, principalement dans les domaines suivants : Finances, Sécurité, Affaires sociales.

RUN : retrouve un deuxième souffle après le retrait du Canton.

COMUL : idée d'utiliser les commissions d'agglomération pour réunir les législatifs. Même idée pour les 3 Villes.

La motion 09-305 « Pour un Conseil régional de la COMUL » est à l'étude comme d'ailleurs le postulat 09-505 « Pour la participation des Parlements au Réseau des Trois Villes ».

### 16.01.318.02 Mandats et études

Le budget n'est pas complètement utilisé, mais il faut se donner les moyens nécessaires pour mandater des études pour les problèmes difficiles ou sensibles : travaux publics, détermination des quartiers, etc.

## Rapport de la Sous-commission financière V

(Culture, Sports et Tourisme)

Mme Martine Docourt Ducommun ainsi que MM. Joël Zimmerli et Olivier Forel, rapporteur, ont rencontré le 15 mars 2013 les responsables des services concernés en présence de M. Thomas Facchinetti, conseiller communal, responsable des dicastères : M. Patrice Neuenschwander (chef du service administratif général), Mmes Jenny Manes (secrétaire de direction), Marianne de Reynier Nevsky (Atelier des Musées), Antonia Nessi, Chantal Lafontant-Vallotton, Renée Knecht (Musée d'art et d'histoire), Marc-Olivier Gonseth (Musée d'ethnographie), MM. Christophe Dufour (Muséum d'histoire naturelle), Blaise Mulhauser (Jardin botanique), Sylvain Ghirardi (chef du service Culture et Intégration) et Patrick Pollicino (chef du service des Sports).

### 10. Culture

#### Remarques d'ordre général

La différence comptes/budget de 2012 de CHF 327'768.- s'explique et se décompose de la façon suivante :

- CHF 100'000.- attribués à la réserve d'achat d'objets de collection ;
- CHF 50'000.- attribués à la réserve pour le pourcent culturel ;
- CHF 10'000.- attribués au fonds pour le Prix culturel ;
- CHF 50'000.- découlant du non prélèvement à la réserve d'achat d'objets de collection ;
- CHF 48'900.- dus à l'augmentation des subventions aux Eglises ;
- CHF 68'868.- dus notamment à l'engagement de personnel temporaire pour les musées (maladie, maternité).

#### 10.01 Service administratif

Les comptes du service administratif comprennent une attribution de CHF 210'000.- aux financements spéciaux précités (réserves, fonds, non prélèvement).

### **10.02 Temple du Bas**

Une réjouissante augmentation des recettes liées aux locations permet une amélioration de CHF 22'694.-

### **10.03 Menuiserie centrale**

Habituellement, la menuiserie centrale, dont le travail est très spécialisé et apprécié, pouvait consacrer une part de ses forces de travail à l'accomplissement de tâches externes. En 2012, le temps nécessaire à ces travaux externes n'a pu être trouvé. A futur proche, il faudra prévoir une augmentation de 10 à 20% du temps de travail à la menuiserie. Probablement déjà au budget prochain.

### **10.04 Case à Chocs**

L'écart par rapport au budget n'est pas significatif. Il s'agit de CHF 5'432.- liés à des pertes sur débiteurs, ainsi qu'à une augmentation de frais de chauffage à l'Interlope.

### **10.10 Atelier des musées**

De nouvelles offres de l'atelier des musées sous forme d'ateliers dits privés ainsi que des cours dispensés, rencontrent un vif succès. Ce qui permet une amélioration à cette rubrique de CHF 26'841.-

### **10.11 Bibliothèque publique et universitaire**

Peu de différence (amélioration de CHF 868.-) sur un budget de près de 3 millions.

### **10.22 Théâtre du Passage**

Augmentation des charges de personnel qui péjorent les comptes de CHF 11'837.- par rapport au budget et qui s'expliquent par la création de postes de régisseurs à temps partiel, l'augmentation du taux d'activité de quelques collaborateurs, l'engagement d'une apprentie et le versement d'un mois de salaire en plus à l'ancien administrateur. Ces charges supplémentaires étaient sous-estimées dans le budget.

## **Musées, remarque générale**

Les directions des musées neuchâtelois se font beaucoup de soucis pour la gestion future des collections, notamment en ce qui concerne les achats, ainsi que pour la préparation et la diffusion des expositions.

Il semble en effet que de nouvelles propositions de prescriptions légales (MCH2, nouveau modèle comptable harmonisé) en matière de finance publique n'autoriseront plus ou trop peu les réserves nécessaires à ces événements, échelonnés sur plusieurs années parfois. Ainsi la constitution de fonds d'achats ne serait plus autorisée. On imagine aisément le tracas des responsables, obligés de gérer des budgets annuels, si l'on sait qu'une expo, dans nos musées ou destinée à être exportée, se prépare des années à l'avance. Affaire préoccupante à suivre attentivement.

### **10.31 Musée d'art et d'histoire (MAH)**

L'engagement de personnel temporaire liée à plusieurs congés-maladie ou de maternité est la raison principale qui péjore le résultat final du MAH de CHF 68'366.-.

L'exercice 2012 a été marqué par une grande réorganisation du MAH et de son appareil de direction. Cette réorganisation donne à présent pleine satisfaction.

### **10.61 Muséum d'histoire naturelle (MHN)**

Une baisse de la fréquentation du Musée d'histoire naturelle, ainsi que l'engagement temporaire (pour 6 mois) d'un graphiste justifie la différence comptes/budget de CHF 73'807.-.

### **10.62 Jardin botanique**

Légère amélioration (CHF 594.-) liée au succès de l'exposition « Rousseau et les abeilles » lors du tricentenaire de la naissance du grand écrivain.

### **10.71 Musée d'ethnographie**

Amélioration de CHF 23'677.- suite à une négociation des conditions de location.

## **10.81 Cultes**

L'augmentation des subventions aux paroisses catholique et réformée, votée le 2 avril 2012 par notre législatif, est responsable pour CHF 48'900.- d'augmentation à ce poste.

# **13. Sports**

## **13.71 Service administratif des sports**

Depuis le début de la restructuration du service des sports en 2008, la plupart des départs à la retraite ne sont pas compensés, d'où une substantielle économie sur les charges de personnel.

L'effectif est maintenant de 46,04 EPT soit une diminution de 2,76 EPT.

## **13.72 Places et salles de sports**

R.A.S, si ce n'est qu'une nouvelle place de sports de quartier (PSQ), décidée en 2012, devrait voir le jour cette année encore dans la cour du collège de Serrières. Son ouverture est retardée en raison d'une opposition.

## **13.73 Piscines Serrières et plages ville**

13.73.312.21 La pataugeoire de Serrières est rouverte depuis début juillet seulement. Les coûts de remise en état sont assumés par PMI. Pour l'exploitation, la fermeture temporaire a impliqué une diminution de la consommation d'eau, entraînant CHF 13'800.- d'économies sur cette facture.

## **13.74 Bassin natation, La Coudre**

En raison de la rénovation et de l'assainissement du collège du Crêt-du-Chêne, le bassin est fermé depuis juillet 2012. Celui-ci rouvrira le 1<sup>er</sup> août 2013.

## **13.75 Patinoire**

La patinoire est gérée par le syndicat intercommunal. La Ville y participe à hauteur de CHF 966'490.- A noter que dès cette année, la gestion des patinoires est dévolue à Neuchâtel-Ville par mandat de prestation.

**13.76 Maison de vacances Cité-Joie**

Autofinancement depuis 2009.

**13.77 Anneau d'Athlétisme Colombier**

L'anneau d'athlétisme est géré par un syndicat intercommunal. La Ville y participe à hauteur de CHF 167'400.-

**13.79 Piscines et plage du Nid-du-Crô**

Plusieurs remplacements importants de matériel, cette année encore. Environ CHF 160'000.- (sous 13.79.31)

En raison de la rénovation et de l'assainissement du collège du Crêt-du-Chêne, le bassin est fermé depuis juillet 2012. Celui-ci rouvrira le 1<sup>e</sup> août 2013.

**13.81 Ecoles du sport et camps**

Importante diminution saisonnière liée essentiellement à la fermeture provisoire du bassin du Crêt-du-Chêne (aquagym et « dimanche natation »).

**13.82. Stade de La Maladière**

La faillite de Neuchâtel Xamax (janvier 2012) implique bien évidemment une perte de revenus liée aux loyers des installations. Le contrat de location s'élevait à CHF 350'000.- (loyer fixe qui comprend la mise à disposition de bureaux, de loges, de vestiaires exclusifs, une utilisation quotidienne de la pelouse ainsi que les frais accessoires).

D'autre part il faut s'attendre à la perte de rentrées due à la décision du FC-Bienne de ne pas pérenniser sa présence à la Maladière à la fin de la saison 2012-2013 (loyer fixe et frais accessoires à hauteur de CHF 60'000.- qui englobent uniquement la mise à disposition pour 18 matches durant la saison).

Le montant des revenus de CHF 132'500.- qui figure à la rubrique 13.82.423.01 (location stade) correspond à CHF 30'000.- FC-Bienne (un semestre), CHF 10'000.- Casino, CHF 87'500.- Neuchâtel-Xamax et CHF 5'000.- Xamax 1912 (un semestre).

### **13.83 Promotion, Marketing**

Diminution du sponsoring de la part de l'entreprise Video 2000 pour un montant de CHF 50'000.- annoncée après l'élaboration du budget.

Les recettes des manifestations au stade (rubrique 13.83.429.27) sont inférieures au budget malgré la location de la revue « Cuche et Barbezat ».

## **15. Tourisme**

### **15.01 Tourisme**

D'importantes restructurations dans ce service sont attendues et développeront leurs effets ces prochaines années.

Jusqu'ici, la Ville délègue à Tourisme Neuchâtelois ses compétences à hauteur de CHF 250'000.- (15.01.364.04). CHF 10'000.-, provisionnés pour le siège de Jura 3 Lacs, attribué à la Ville de Bienne, ont ainsi été économisés.



## CONCLUSION

A l'issue de l'excellent exercice 2012, la Commission financière tient encore tout particulièrement à remercier l'exécutif ainsi que l'ensemble des employées et des employés de l'administration communale pour le travail accompli ainsi que pour l'engagement tant collectif qu'individuel en faveur de notre Ville.

L'exercice bénéficiaire de 2012 s'inscrit dans la continuité d'une gestion équilibrée de la Ville par les autorités et l'administration communales. La réalisation d'importants amortissements complémentaires ainsi que la constitution de nouvelles réserves affectées doivent permettre de consolider et de garantir à long terme les missions que doit accomplir notre Ville.

En conclusion, après avoir adopté l'ensemble des rapports des sous-commissions à l'unanimité et préavisé les projets d'arrêtés I, III et IV à l'unanimité également et le projet d'arrêté II à 9 voix contre 1, la Commission financière vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter la gestion et les comptes de l'exercice 2012 ainsi que les arrêtés susmentionnés.

Neuchâtel, le 26 mars 2013.

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

Le rapporteur,

Jonathan Grétilat

Jean-Charles Authier

Projet I

**Arrêté  
concernant les comptes et la gestion  
de la Ville de Neuchâtel  
pour l'exercice 2012**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2012, à savoir :

a)	Le compte de fonctionnement :	Fr.
	Total des revenus	303'559'787.34
	Total des charges	<u>299'972'819.17</u>
	Excédent de revenus	<u>3'586'968.17</u>
b)	Le compte des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	17'145'610.--
	Total des recettes	<u>4'733'397.25</u>
	Investissements nets	12'412'212.75
	./. Amortissements	<u>18'855'036.22</u>
	Solde reporté au bilan	<u>-6'442'823.47</u>

**Art. 2.**- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2012 est approuvée.

Projet II

**Arrêté  
concernant l'attribution au fonds destiné à subventionner des  
installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire  
communal**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un montant de 500'000 francs est versé au fonds destiné à subventionner des installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire communal (B 280.11).

**Art. 2.**- Le versement de 500'000 francs est prélevé sur le dividende 2012 de Viteos SA.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet III

**Arrêté  
concernant la création d'un fonds en vue  
du préfinancement de la création de logements d'utilité publique**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un fonds destiné au préfinancement de logements d'utilité publique est créé (B280.14). Il est alimenté par un versement de 3 millions de francs au boucllement des comptes de l'exercice 2012.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé d'établir un plan financier des projets auxquels sera affecté le fonds.

**Art. 3.**- Les prélèvements seront décidés soit par le Conseil général lors du vote des crédits soit par le Conseil communal lorsqu'il engage une dépense dans le cadre de ses compétences financières.

**Art. 4.**- Si le fonds n'était pas intégralement utilisé dans un délai de 5 ans à compter de l'approbation des comptes de l'exercice 2012, il serait dissout et son solde versé à la fortune nette.

**Art. 5.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet IV

**Arrêté**  
**Concernant le préfinancement des mesures d'assainissement de la caisse de pensions de la fonction publique neuchâteloise prévoyance.ne**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Conformément à la directive du Service des communes du 12 novembre 2012,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Une réserve destinée au préfinancement des mesures d'assainissement de la caisse de pensions de la fonction publique neuchâteloise prévoyance.ne est créée (B280.15). Elle est alimentée par un versement de 8 millions de francs au bouclage des comptes de l'exercice 2012.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.





